

Hébergement temporaire d'Echirolles

Le Logis de l'Agglomération Grenobloise

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

MAI 2013

Un dispositif renouvelé...

2012 est une année qui aura permis de revisiter la mise en œuvre de la convention partenariale entre l'association le Relais Ozanam et le CCAS d'Echirolles.

Face à des besoins nouveaux et à la volonté partagée que ce dispositif s'adapte aux besoins du public auquel il s'adresse, les partenaires et acteurs de cette convention ont, dès la fin 2011 et tout au long du premier trimestre 2012, organisé des temps de travail pour l'écriture et l'adaptation de la mise en œuvre de ce dispositif.

Ainsi, sont réaffirmés :

• La vocation :

« d'héberger des personnes isolées, des couples avec ou sans enfant ou des familles, confrontés à des difficultés liées au logement (décohabitation, fin de bail...)... En s'adressant prioritairement aux Echirollois. »

• Les objectifs selon 4 axes :

- ◆ Mettre à l'abri les personnes
- ◆ Approfondir le diagnostic pour faire l'orientation la plus pertinente
- ◆ Mettre en œuvre un projet d'hébergement plus durable et mieux adapté à la situation.
- ◆ Accéder au logement autonome de droit commun (dans le respect du délai de l'Hébergement

Temporaire, en lien avec le service Habitat de la ville d'Echirolles, pour un relogement éventuel sur la commune.

• L'adhésion des bénéficiaires à un accompagnement social tout au long du séjour, le respect du règlement intérieur, le paiement d'une participation financière sont notamment

d'étudier, à la demande, les situations sensibles en faisant le point avec l'ensemble des partenaires concernés

• D'une instance de régulation qui pourra, notamment, élaborer et proposer des réponses individualisées, permettre de vérifier la pertinence du dispositif en fonction des besoins repérés, et de l'adapter si nécessaire.

Parallèlement à ce travail, le Conseil d'Administration de l'association Le Relais Ozanam a souhaité s'impliquer d'avantage afin de porter une expression plus politique au sein de l'ensemble de ses activités. Ainsi chaque dispositif est doté d'un référent membre du conseil d'administration. C'est ainsi que Claire Court a participé activement à ce groupe de travail sur la réflexion et la rédaction de la convention et de ses annexes.

A l'issue de ce travail, il a également été décidé d'expérimenter une autre convention spécifique pour l'accueil d'une famille qui ne pouvait relever du dispositif habituel.

Ce rapport 2012, nous donne les informations concernant le profil des publics accueillis et qui ont pu se mettre à l'abri, le temps de faire leurs démarches et de retrouver une solution d'habitat qui leur convienne.



Un des appartements du Logis

réaffirmés comme les conditions liées à l'hébergement.

Au-delà des modalités du fonctionnement du dispositif, et dans le but d'apporter des réponses adaptées aux situations les plus complexes, il a été décidé en plus de la commission d'admission et du comité de pilotage annuel, la mise en place :

• D'une instance technique de concertation qui permettra



DANS CE NUMÉRO :

Hébergement Temporaire 2

A propos des Demandes 2

Quelques chiffres à propos des ménages accueillis en 2012 3

Les sorties d'hébergement 4

Les modes de financement 4



L'Hébergement Temporaire...

La mission du Logis consiste à héberger des ménages Echirollois (personnes isolées ou familles) dans des appartements autonomes situés dans le parc public de la commune, pour une durée relativement courte .

Les demandes d'hébergement se font auprès du Logis par les référents sociaux du Territoire d'Action Sociale ou du C.C.A.S de la commune. Une fois par mois la représentante du CCAS, la responsable du service du LOGIS et la personne qui gère le dispositif, se rencontrent afin d'évaluer les demandes, d'émettre un avis et de décider, le cas échéant, de l'entrée ou non des ménages.

Les perspectives du séjour peuvent être :

- ◆ L'approfondissement du diagnostic,
- ◆ La mise en place un projet d'hébergement mieux adapté,
- ◆ L'accession à un logement.

Les perspectives du séjour peuvent être :

Nombre de logements conventionnés : **7**
(1 T3, 2 T2 et 4 T1bis)

Nombre de ménages accueillis : **11** soit **30** personnes

Présents au 01/01/20124

Entrés en 2012;.....7

Nombre de ménages sortis : **5**

Nombre de journées (ménages) réalisées en 2012 : **2 288 jours**

Nombre de journées (personnes) réalisées en 2012: **5 886 jours**

Taux d'occupation : **84,9%** Durée moyenne du séjour en 2012 : **9,1 mois**

Le taux d'occupation est plus fort qu'en 2011(77%) et s'explique par un allongement de la durée de séjour (en 2011 de 7 mois), même si un logement a été inoccupé (durant 9 mois en 2012) pour cause de travaux suite à un cambriolage et du fait d'un litige avec l'assurance du bailleur.

En 2012, 4 ménages de la ville d'Echirolles ont été accueillis au Logis Des Villes, par une autre convention, celle du POHI : Pôle Orientation Hébergement Insertion.

Les demandes en 2012

Le nombre de demandes référencées est en nette diminution puisqu'il est de 25.

Ceci peut s'expliquer par la réorganisation et la centralisation de la majorité des demandes d'hébergement sur le département de l'Isère auprès du SIAO .

Dans un premier temps, la mise en place de la **demande unique sur l'agglomération** déposée, auprès du Pôle Orientation Hébergement Insertion de Grenoble, à quelque peu désorientée les habitudes.

D'autre part, il y a eu des refus d'entrée en hébergement, de la part de 3 ménages qui étaient tous trois composés de personnes isolées. Elles ont été reçues et ont refusé durant ou suite à l'entretien d'entrée. Soit parce qu'il y avait inadéquation entre l'attente et la réalité de l'hébergement (nécessité d'un contrat tripartite, renouvellements...) soit parce que la personne avait un projet de départ imminent sur un autre département. Le troisième refus est venu après coup par la personne référente (non travailleur social) car elle n'avait pas compris les implications de l'hébergement temporaire.

D'où la nécessaire implication d'un référent social dans la demande d'hébergement. La demande se fait avec et par le référent qui, souvent, connaît la situation du demandeur, sait s'il est prêt à réaliser des démarches et à s'impliquer un tant soit peu.

A propos des 11 ménages accueillis

Les motifs de leur demande

- ◆ 1 ménage était en hôtel, post-CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), d'où il devait sortir.
- ◆ 3 ménages étaient dans leur logement, qu'ils ont quitté.
- ◆ 7 ménages étaient hébergés chez des tiers.

Les motivations

Pour 2 femmes, ce sont les violences conjugales qui les ont conduit à faire une demande.

5 adultes se sont séparés de leur conjoint.

1 ménage est sorti de son logement par mesure de sécurité

1 ménage a été expulsé de son logement.

1 ménage devait sortir du dispositif hôtelier (urgence).

1 ménage venait d'arriver en France.

Près de 64% des ménages accueillis (7/11) sont des personnes en rupture conjugale qui sont dans l'obligation de quitter le logement familial. Pour 2 femmes sur 3 c'est la violence du conjoint qui les a mené à partir.

Dans les cas de rupture conjugale, il est à noter que ce sont souvent les hommes qui quittent le domicile familial, ce qui se confirme ici, puisque 4 personnes sur 7 sont des hommes. Pour ces situations, l'hébergement temporaire est un lieu qui permet de se poser, de faire le point et de continuer et/ou de mener à bien des démarches qui visent souvent à un logement dans le parc public. Il permet aussi à des pères, n'ayant pu vivre avec leurs enfants depuis quelques semaines, faute de logement, de les accueillir enfin dans un lieu intime où ils peuvent se sentir comme chez eux.

Origines géographique et service social demandeur :

Sur les 11 ménages :

9 sont Echirollois

2 ont des enfants scolarisés sur la commune

Les référents sociaux qui accompagnent et orientent les familles :

5 par le CCAS de la ville / 6 par le Territoire d'Action Sociale

Composition des ménages :

- ◆ 73% des ménages accueillis ont des enfants
- ◆ 64% sont des familles monoparentales
- ◆ Les personnes isolées sont des hommes
- ◆ 1 seul couple sans enfant a été accueilli
- ◆ 1 couple avec des enfants a été hébergé;

Age des personnes :

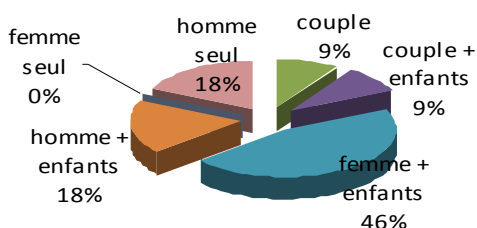
La majorité des personnes sont des enfants (57%), qu'ils soient mineurs ou jeunes majeurs.

Cependant, tous les enfants ne sont pas accueillis continuellement.

Certains d'entre eux ne le sont qu'un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Les adultes, parents majoritairement, se situent dans la tranche d'âge 25-40 ans. Ils représentent environ 62% des adultes

Composition familiale



- 18 ans	15
18-25 ans	2
26-40 ans	8
41-55ans	5
55-60 ans	0
+ 60 ans	0

Enfants : 57%

- 3 ans	2
3 à 7 ans	5
8 à 11 ans	6
12 -18 ans	2
+ 18 ans	2

Les ressources :

- ◆ 1 ménage ne perçoit aucune ressource (des aides mensuelles du Conseil Général et du CCAS d'Echirolles lui permettent de subsister)
- ◆ 10 ménages perçoivent des ressources liées à l'emploi
 - Dont } 1 ménage cumule emploi et RSA activité
 - } 1 ménage est en congé parental.

On note une différence significative par rapport aux années précédentes : beaucoup plus de ménages accueillis ont un emploi dont 3 d'entre eux sont employés à temps plein. Ces derniers sont des employés communaux. Une nuance est à faire : même si les ressources liées à l'emploi représentent la quasi totalité des ressources, la majorité des ménages vivent avec des salaires faibles (temps partiel) et précaires (intérim...).

Ressources liées au travail		10
Salaire CDD/CDI	4	
Intérim	2	
Assedic*	3	
Congé parental	1	
Minima sociaux		0
Aucune ressource		1

*un ménage cumule un contrat aidé et le RSA

Quel avenir pour les 5 ménages sortis ?

Le parcours de relogement des 5 ménages :

2 ménages ont obtenu un logement droit commun sur la commune d'Echirolles, par l'intermédiaire du Service Habitat de la ville. .

1 ménage est dans un logement en bail glissant.

Tous trois ont été relogés par la SDH.

1 ménage est entré en Résidence Sociale (Logis Des Îles)

1 ménage est retourné au domicile conjugal.

Quartier d'origine	Nbre de ménages	Quartier de relogement	Nbre de ménages
Les Ecoreuils	3	Village 2	2
Surieux	1	Les Essarts	1
Village 2	1	Surieux	1

La durée des séjours:

La moyenne de séjour des **ménages sortis** est élevée puisqu'elle atteint **9,1mois**, elle est en augmentation par rapport aux années précédentes et peut s'expliquer notamment par l'allongement de la durée pour trouver une attribution de logement, par les difficultés rencontrées par les ménages et la volonté de la commune de favoriser le maintien des ménages dans un même lieu et ainsi éviter un parcours hébergement dans différentes structures.

Différentes raisons sont à l'origine de cette durée :

- ◆ Situations administratives (attente d'ordonnance de non conciliation,...) et pécuniaires (mise en place de dossier de surendettement, amélioration des revenus, mise en route du RSA,...)
 - ◆ Pénurie de petits logements dans le parc public.
 - ◆ Et parfois, difficulté dans l'accompagnement.
- En effet, pour certains ménages cumulant différentes problématiques, l'accompagnement par le référent social nécessiterait une augmentation de la fréquence des rencontres entre lui et la personne hébergée, à la fois pour une aide pratique dans les démarches et pour affiner le diagnostic.

Éléments de financement

L'Allocation au Logement Temporaire (ALT versée par l'Etat) permet de financer les charges liées au logement. Elle est complétée par la quote-part des redevances versées par les ménages (participation au loyer net et aux fluides pour des appartements meublés), qui n'est pas négligeable.

La ville d'Échirolles quant à elle fait un choix politique important en se dotant depuis 1995 de ce dispositif d'hébergement et en subventionnant les charges liées à la régulation sociale et à la gestion du dispositif.

Tous les modes de financement contribuent au bon fonctionnement de ce dispositif.

